

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

INSTALLATION ET ENTRETIEN D'ŒUVRES D'ART PUBLIC

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES - DESCRIPTION DU PROJET

1. La nature du projet varie selon les besoins et peut comprendre des travaux nécessaires à l'installation ou à l'entretien d'œuvres d'art public dans les disciplines d'architecture, de structure, de mécanique et d'électricité ainsi que toute autre discipline requise. Il peut s'agir de travaux de remplacement, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, de déplacement, d'aménagement, de démolition, d'électricité, d'éclairage, de plomberie, d'informatique ainsi que d'autres travaux divers et imprévus. Il peut également s'agir d'acquisition de mobilier, de quincaillerie et d'équipement spécialisé nécessaire à la réalisation du projet.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

2. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en restauration, en ingénierie ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

3. Les travaux et les services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 peuvent être situés dans l'un ou l'autre des six arrondissements de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 188 600 \$.

TOTAL : 188 600 \$

Annexe préparée le 15 janvier 2014 par :

Berri Richard Bergeron
Service de la culture